



***Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
Du jeudi 6 avril 2022 à 18 heures 00***

Présents : Olivier FONS, David LE GUEN, Béatrice ALBERT, Gilles JUGE, Catherine PATTE RULFO, Elodie LEFEBVRE.

Pouvoirs : Michel GONNET à David LE GUEN et Jean-Pierre JACQUIER à Elodie LEFEBVRE

Absents : Valérie BUCH, Sylvain PROTIÈRE, David AMIEUX

Secrétaire de séance : Gilles JUGE

Monsieur Le Maire demande au Conseil de valider le précédent procès-verbal.

Validation du précédent procès-verbal à l'unanimité du Conseil

CONVENTION AVEC LE CAUE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement pour l'accompagner sur des questionnements relatifs au fonctionnement urbain du village.

Il est attendu notamment une réflexion sur :

- la création d'un lotissement communal (OAP n°1)
- le devenir de la maison Calm, bâtiment à caractère patrimonial
- l'étude d'opportunité et de faisabilité dans l'offre en stationnement et commerces à proposer au sein du village.

La mission du CAUE représente un nombre de journées de travail (déplacements et travail en interne) estimé à 10 jours.

La commune de Villar d'Arène apporte une contribution forfaitaire au CAUE05 d'un montant de 3 200 € euros pour la participation aux frais exceptionnels occasionnés par cette opération. Le CAUE prend à sa charge le reste des frais inhérents à cette intervention du fait de sa vocation d'intérêt public.

Accord à l'unanimité du Conseil.

ATTRIBUTION DU MARCHE : BLOCS SANITAIRES CAMPING

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'appel d'offres pour la fourniture de blocs sanitaires équipés dont un PMR pour le Camping Municipal a eu lieu du 07 mars 2022 au 23 mars 2022 sur achatpublic.com.

Une réponse via le site achatpublic.com est parvenue :

- KIT VULCAIN INDUSTRIES pour un montant de 71 320,00 € HT

Une demande de subvention va être faite au fond de soutien et de solidarité territoriale à la CCB ainsi qu'une demande à la Région PACA de modification de l'arrêté de subvention que la Région avait octroyée pour les travaux du camping et l'inscrire sur l'achat de ces blocs sanitaires.

Accord à l'unanimité du Conseil

MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOM

Monsieur Le Maire explique que par délibération du 17 février 2022, l'assemblée délibérante du conseil syndical inter-communal de La Grave-Villar d'Arène a approuvé la modification de l'article 7 des statuts du SIVOM.

Au regard de cette décision, il appartient désormais aux communes membres de se prononcer sur cette modification.

Les ressources du syndicat seront celles prévues par le CGCT.

7.1 : Pour les dépenses d'investissement et de fonctionnement la contribution des communes associées sera répartie au prorata de la population et du potentiel fiscal N-1* de chaque commune selon la règle suivante :

25% en fonction de la population

75% en fonction du potentiel fiscal (avec l'attribution de compensation)

* (chiffres population INSEE et potentiel fiscal par habitant fourni par les communes et figurants sur la fiche individuelle DGF)

Cette contribution pourra être fiscalisée dans les conditions prévues par le CGCT.

7.2 : Pour l'opération d'investissement "Groupe scolaire", la contribution des deux communes sera répartie équitablement à 50/50 compte tenu de l'apport du bâtiment existant.

Cette nouvelle rédaction permettrait de connaître les éléments de calcul de la participation des communes en amont pour la préparation des budgets et une simplification des données relatives au potentiel fiscal.

Accord à l'unanimité du Conseil.

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU SIVOM POUR L'ACHAT D'UNE WEBCAM POUR LE SKI DE FOND

Monsieur le Maire informe le conseil que pour l'achat d'une webcam pour le ski de fond par le SIVOM, la participation financière des communes doit augmenter en proportion.

La participation de la commune de Villar d'Arène augmente de 1 138,56 €.

Accord à l'unanimité du Conseil.

AFFAIRES DIVERSES

Subvention : Monsieur le Maire rappelle que Loïc et Adrien MERLIN ont bénévolement fabriqué l'armoire peinte qui a été installée sur le SAS de la Mairie. Pour les remercier il est proposé de leur verser une subvention de 500€ pour leur association Dénivelé positif qui organise des événements sportifs sur la commune.

Camping-car Park : Monsieur le Maire explique qu'il a rencontré une personne de Camping-Car Park pour l'aménagement d'une aire pour les camping-cars.

Suite à ce rendez-vous, les zones à préconiser sont :

- À Arsine, une aire d'étape avec une zone complète et sécurisée comprenant vidange des eaux noires et grises, électricité, wifi (24 places).
- Sous le cimetière, une aire de service comprenant la vidange des eaux noires et grises (2 places).

La mairie est en charge de l'aménagement et Camping-Car Park gère l'entretien avec une ouverture possible toute l'année.

Croix de mission : Jean-Pierre Jacquier informe qu'il n'y a plus la croix de mission située au-dessus du tunnel des ardoisières, faut-il la refaire ? Le principe de laïcité ne nous permet pas d'accéder à cette demande.

Commission bien être pour tous : Catherine Patte Rulfo demande si les membres de cette commission souhaite se réunir.

Tunnel des ardoisières : Catherine Patte Rulfo demande si des travaux sur ce tunnel sont envisagés. Pas de travaux prévus pour le moment si ce n'est l'entretien courant et une borne incendie.

Fermeture d'une classe : Catherine Rulfo Patte souhaite avoir des informations quant à la fermeture d'une classe. Monsieur le Maire indique que la fermeture est quasiment actée et confirme qu'une demande de recours gracieux concernant cette fermeture est adressée à la Directrice académique de l'éducation nationale avec copie Préfecture et sénateur des hautes alpes. David Le Guen précise que tout le monde se bat pour le maintien des classes.

Terrain de tennis et multisport : Béatrice Albert et Olivier Fons ont rencontré monsieur Jean Vieux Pernon représentant la société Laquet Tennis pour refaire le terrain de tennis à Arsine et refaire le deuxième en le destinant à un terrain multisport pour l'école.

Barrière pont des Brebis : une barrière va être mise en place pour interdire l'accès des véhicules au pont des brebis. Gilles Juge informe qu'il serait bien d'envisager de bloquer l'accès au chemin du lac du Pontet tant que la neige n'est pas complètement fondue car les véhicules font des dégâts dans les champs.

Maison médicale : Béatrice Albert demande ou en est la maison médicale. La SISA indique qu'à défaut de recrutement celle-ci prendra fin dans quelques mois. C'est donc la commune qui prendra en charge celle-ci.

L'option de la téléconsultation est à la réflexion, Catherine Patte Rulfo informe que les 3 médecins actuellement en service sont opposés car ce serait rédhibitoire pour le recrutement d'un nouveau médecin.

Refuge du Pavé : Benjamin Ribeyre intervient au sujet du refuge du Pavé en tant que guide avec une lettre de Sébastien Louvet s'excusant de ne pas pouvoir être présent.

Catherine Patte Rulfo part à 19h20

Ils sont inquiets au sujet de la fabrication de ce refuge : la structure béton, les avalanches, les mouvements de terrains...). La partie écologique : Les rotations en hélicoptère énormes et démesurées, les matériaux et l'eau du lac utilisée sur place... Le cout de la réalisation, n'y a-t-il pas meilleures idées pour utiliser l'argent publique ?

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h45.

Le Maire

Le secrétaire de séance